



Commission CULTURE – FESTIVITES – TRADITION

Règlement du concours de Nouvelles et de Poésie 2018

1 - Une fiche d'inscription (disponible par mail en s'adressant au secrétariat des associations) doit être jointe à votre envoi.

2 - Ce document ainsi que votre œuvre ou vos œuvres, doivent parvenir au secrétariat des associations à la mairie, sous enveloppe portant la mention
« concours de nouvelles et de poésie 2018 »
ne pas ouvrir

avant le 15 avril 2018. Textes de préférence dactylographiés.

3 – Les nouvelles ne doivent pas excéder 10 pages dactylographiées.

4 – Quatre poèmes maximum

5 - Les auteurs sont libres de présenter plusieurs textes.

6 - Les écrits restent la propriété des auteurs, mais la mairie peut choisir de les diffuser par toutes voies de communication (lectures, bulletin municipal, site internet et autres moyens de diffusion).

7 – Un comité de lecture se tiendra la semaine du 16 au 20 avril.

8 – Le résultat du concours sera proclamé le 1^{er} mai lors du Café Littéraire